

MEDIOEVO ROMANZO

RIVISTA QUADRIMESTRALE

DIRETTA DA D'ARCO S. AVALLE, FRANCESCO BRANCIFORTI, GIANFRANCO
FOLENA, FRANCESCO SABATINI, CESARE SEGRE, ALBERTO VARVARO

VOLUME IV - 1977

NAPOLI GAETANO MACCHIAROLI EDITORE

SUR LE TEXTE DU « TRISTRAN » DE BEROUL

Le manuscrit BN fr. 2171 est assurément un des plus intéressants que nous ait transmis le XIII^e siècle: à preuve l'attention renouvelée dont il fait l'objet. Rappelons, pour nous en tenir aux dernières années, l'important volume de notes et commentaires qu'Alfred Ewert nous a laissé en 1970¹. En 1972, M. Thomas B. W. Reid, qui a lui aussi longuement étudié ce texte difficile mais passionnant, a publié à son tour un volume de commentaires². D'autres contributions et mises au point ont suivi; elles portent les noms de Brian Blakey, Jacques De Caluwé, Albert Henry, Tony Hunt, René Ménage, Gérard Moignet, C. A. Robson, Eugène Vinaver etc.³.

Malgré l'apport considérable de ces travaux, il reste encore bien des points à élucider et des passages à revoir. A plusieurs endroits même, il nous a paru possible de mieux restituer la lettre du manuscrit.

Iseut avoue à Marc qu'elle vient de s'entretenir avec son neveu:

* Cfr. nos *Remarques sur le texte de Béroul*, ici même III, 1976, pp. 345-349.

¹ *The Romance of Tristan by Beroul*, ed. by A. Ewert, vol. II, Introduction. Commentary, Oxford, 1970.

² T. B. W. Reid, *The «Tristan» of Beroul. A Textual Commentary*, Oxford, 1972 [c.r. par G. B. Speroni, ici même, I, 1974, pp. 132-134].

³ R. Ménage, dans «Romania», XCIII, 1972, pp. 180 ss.; C. A. Robson, dans *History and Structure of French. Essays in hon. of T. B. W. Reid*, Oxford, 1972, pp. 171 ss.; J. De Caluwé, dans *Hommage au Prof. Delbouille*, Liege, 1973, pp. 223 ss.; G. Moignet, dans *Mel. ... off. à P. Le Gentil*, Paris, 1973, pp. 561 ss.; E. Vinaver, dans *Studies ... in mem. of F. Whitehead*, Manchester, 1973, pp. 341 ss.; A. Henry, dans «Romania», XCVI, 1975, pp. 275 ss.; T. Hunt, dans «Tristania», I, 1975, pp. 28 ss.; B. Blakey, dans «French Studies», XXX, pp. 129 ss.; J.-L. Leclanché, dans «Romania», XCVII, 1976, pp. 99 s.; A. Henry, dans *Mél. off. à C. Th. Gossen*, Bern-Liège, 1976, pp. 359-361.

« Certes, gel vi; ce est grans deus, 406
 Qar tu penses que j'aim Tristrain
 Par puterie et par anjen »⁴

Au lieu d'*anjen* (« ruse, rouerie »), on pourrait lire *avien*, comme le faisait déjà Francisque Michel⁵. Le groupe *puterie* et *avien* (pour *avian*?)⁶ constituerait une itération synonymique: « luxure et plaisir charnel ».

Tristan, déclare la reine, m'a demandé une entrevue:

« Si me manda qu'alasse a lui; 417
 Ne me dist rien, mais je li dui
 Anor faire [non] trop frarine. »

C'est Ernest Muret qui, dès sa première édition (1903), a introduit la correction du vers 418: dans le manuscrit on lit *mais je dis lui*, qui est incompréhensible.

En étudiant la langue du poète, Ewert remarque que Bérout confond assez souvent *li* et *lui*⁷. Peut-on, dès lors, donner la préférence ici à la forme *li*? Certes, elle permet d'éviter une rime du même au même⁸; mais le poète en commet au moins neuf autres qui sont admises par tous les commentateurs⁹.

Nous proposons donc une intervention minimale: *mais je dui lui*.

⁴ Nous citons toujours d'après le texte d'Alfred Ewert, vol. I, Oxford, 1970 (dernière éd. revue par A.E.).

⁵ *Tristan. Recueil de ce qui reste des poèmes relatifs à ses aventures composés en françois, en anglo-normand et en grec, dans les XII^e et XIII^e siècles*, vol. I, Londres et Paris, 1835. Même lecture chez F. H. von der Hagen, *Gottfrieds von Strassburg Werke*, Breslau, 1829, vol. II. Godefroy, I, 526b et l'*Altfranz. Wörterbuch* d'A. Tobler et E. Lommatzsch, I, 734 ne citent comme seul exemple que ce passage (d'après Michel). Mais il ne s'agit pas d'un hapax: le terme se rencontre dans *Huon de Bordeaux*, vers 5540, var. du ms T (*aviang*).

⁶ Le problème posé par la rime a été commenté de façon pertinente par M. Pierre Ruelle dans son édition d'*Huon de Bordeaux*, Bruxelles et Paris, 1960, p. 49; à comparer avec Ewert, vol. II, p. 14.

⁷ Ewert, vol. II, p. 22 (n. 44).

⁸ Ewert, vol. II, pp. 4-5.

⁹ Ewert, vol. II, p. 5: vv. 193, 1301, 1783, 2121, 3057, 3421, 3677, 3963, 4079.

Au héros qui s'inquiète du sort d'Iseut, Gouernal conseille la patience:

« Et se en l'art, jamais an cele 996
 Ne montez vos, se vos briment
 N'en prenez enprés vengeance! »

Le manuscrit donne *nencontrez vos (nen9trez)*. Ewert explique la faute par la leçon figurant au vers précédent, où l'on a écrit *ancele* pour *an cele* (= *sele*): elle aurait induit le scribe à lire *n'encontrez* au lieu de *ne montez*¹⁰.

Mais d'où vient le *r*? Peut-être s'agissait-il, au départ, d'un futur? Ce temps serait normal, après l'hypothétique du vers 996. Il faudrait supposer une forme *mont(e)rez*¹¹.

Iseut se réjouit à l'idée qu'elle sera vengée:

« Bien sai que li nains losengier 1060
 E li felons, li plain d'envie,
 Par qui conseil j'ere perie,
 En avront encor lor deserte. »

Les éditeurs considèrent *ere* comme un imparfait¹². M. Reid¹³ pense toutefois qu'un futur donnerait un sens plus satisfaisant et traduit: « by whose counsel I shall be destroyed ».

L'opposition temporelle — avec *avront* — nous semble plus expressive. De plus, la reine ne se considère-t-elle pas déjà comme perdue?

Husdent, en retrouvant son maître,

Le chief hoque, la queue crole 1543

¹⁰ Ewert, vol. II, p. 141.

¹¹ Pour la forme contracte, voir Pierre Fouché, *Morphologie historique du français. Le Verbe*, nouvelle éd. rev. et augm., Paris, 1967, § 198, 3^o (p. 391). Ajoutons que la correction pourrait être une forme de compensation. Peut-être faillait-il lire, à l'origine: *Ne monterez vos, se briment...*

¹² Ewert, vol. I, gloss. et II, p. 24 (n. 47). Muret (1903), gloss. *iere*; Muret (1928), p. 142; Muret-Defourques (1947), p. 143.

¹³ Reid, *Commentary*, p. 43.

La correction de Ewert (suivi par Muret-Defourques) n'est-elle pas trop hardie? Voici ce qu'on lit dans le manuscrit: *Le chief la queue la que role*.

Il vaut mieux laisser les mots à leur place et restituer comme le faisait Ernest Muret: *Le chief, la queue hoque et crole*¹⁴.

Tristan possède un chien de chasse exceptionnel:

N'ira sa beste ja laschant, 1625
Tant n'iert isnele et remuant.

On peut conserver la leçon du manuscrit: *Tant n'iert isnele ne remuant*. La valeur négative du second *ne* est faible: il peut être rendu par « et », « ou »¹⁵. Plusieurs autres exemples de cet emploi se retrouvent dans le poème, aux vv. 1111, 1218, 1557, 1629, 1755 et 1907-08: « *Ne dire a nul ce que tu sez, / Tant soit estrange ne privez* »¹⁶.

A Tristan, qui veut se réconcilier, Ogrin explique ce qu'il faudrait écrire au roi. Le héros n'est pas entièrement satisfait:

« Tant ait plus [mis, beau] sire Ogrin, 2411
Vostre merci, el parchemin,
Que je ne m'os en lui fier:
De moi a fait un ban crïer. »

Ewert traduit cette réplique: « However much is put in the letter ... I dare not trust him »¹⁷. M. Reid, à juste titre, rejette cette interprétation de *tant*; il s'agit en fait d'un pronom, annonçant ce qui va suivre¹⁸. Mais ce qui est annoncé n'est pas comme

¹⁴ Voir les éditions de 1903, 1913, 1922 et 1928. L'éditeur anglais a pu s'inspirer d'une suggestion faite par G. Paris: *Le chief drece, la queue crole*.

¹⁵ Voir Ph. Ménard, *Syntaxe de l'ancien français*, nouv. éd., Bordeaux, 1973, § 214 et, surtout, G. Moignet, *Grammaire de l'ancien français. Morphologie. Syntaxe*, Paris, 1973, pp. 332-333.

¹⁶ On peut leur opposer le cas des vv. 2349-50 *Dex lor pardone lor mesfait, / Tant ne seroit orible et lait*. Notons, d'autre part, que la construction *tant ... ne* est illustrée par plusieurs exemples chez Godefroy, VII, 640c et Tobler et Lommatzsch, X, 89-90.

¹⁷ Ewert, vol. II, p. 204. Voir aussi son glossaire s.v. « tant ».

¹⁸ *Commentary*, p. 88.

le pense le critique, une complétive: « Let this much more be put in the letter, [viz.] that I dare not trust him ». Une telle déclaration serait d'ailleurs bien maladroite!

En réalité, Tristan s'adresse toujours à l'ermitte. *Que* est causal: c'est parce qu'il se méfie de Marc que le héros demande que l'on ajoute certaines stipulations. Ce sont celles-ci que viennent préciser les vers suivants (vv. 2415-20), et qui sont annoncées par *tant ... plus*.

Ayant déplu au roi en lui parlant d'un *escondit*, les félons cherchent à se justifier:

« L'en devroit par droit son seignor 3112
 Consellier; tu nos sez mal gré. »

Au vers 3113, tous les éditeurs rejettent *consentir*, qui est la leçon du manuscrit. Dans son Commentaire, Ewert revient sur cette décision: le verbe est parfois utilisé avec un objet personnel et signifie alors « endurer, supporter, ménager »¹⁹. Mais ce qui suit ne cadre pas avec cette acception! Nous comprenons que les barons reprochent à Marc sa réaction: en le conseillant, ils n'ont fait que leur devoir. La suite de leur discours insiste sur l'idée du conseil: « *Mais nos, qui somes ti feel, Te donions loial conseil* » (3117-8). De plus, Marc lui-même a rappelé ce devoir en d'autres circonstances: « *Vos me devez bien consellier* » (632); « *Conseilliez m'en, jel vos requier; / Vos m'en devez bien consellier* » (2529-30).

Marc écoute le plaidoyer des félons:

Li rois escoute, mot ne sone, 3122
 Sor son arçon s'est acoutez,
 Ne s'est vers eus noient tornez:
 « Seignors, ...

Tous les éditeurs ponctuent de la sorte, c'est-à-dire en brisant le couplet formé par les vers 3121-2. Est-ce utile? Nous proposons

¹⁹ Ewert, vol. II, p. 222. T. B. W. Reid, *Commentary*, p. 107, estime qu'aucun des exemples de l'*Altfr. Wb.* (II, 734) cité par Ewert n'atteste ces acceptions; il retient celle d'« admettre, tolérer ».

un point après *sone*. Cela permet de distinguer deux temps: 1° le roi écoute sans broncher; 2° il s'accoude sur son arçon pour leur répondre²⁰.

Arthur s'entretient avec Perinis; il est question du tournoi qui accompagnera l'*escondit*:

Tuit li conte sont de la bele
Qu'il metra lance par astele. 3525

Les différentes éditions de Muret remplacent *Qu'il* par *Qui*. Ewert observe que *metra* devient alors l'équivalent de *fera metre*²¹ — emploi factitif qui ne le convainc guère²². Mais il pense que l'on pourrait accorder à *qui* un sens « générique » (indéterminé), qui le rattacherait de façon assez lâche à ce qui précède: « All their talk is of the fair one [and of] whoever will splinter a lance [sc. in her honour] ».

Et si l'on retient *qu'il*? La solution, à entendre M. Reid, ne paraît pas moins recherchée: « about the fair one [and about the fact] that he will splinter a lance »²³. Faut-il, dès lors, retourner à Muret? Non pas. On obtient une syntaxe normale en interprétant *qu'* comme un datif élidé²⁴: « Tous leurs propos concernent la belle Pour qui il fera voler des lances en éclats »²⁵.

Arthur jure qu'Iseut n'a désormais plus rien à craindre des médisants:

« Ne trovezz mais qui vos die,
Tant con j'aie santé ne vie,
Nis une rien se amor non ». 4253

²⁰ Encore que l'indication ne soit pas suffisante en elle-même, il est à noter que dans le manuscrit, le vers 3123 commence par une grande initiale.

²¹ Ewert, vol. II, pp. 235-236. Muret-Defourques paraphrasent d'ailleurs: « La belle fera rompre plus d'une lance... » (p. 148).

²² Voir cependant Reid, *Commentary*, pp. 13-14 (note aux vv. 89-90) qui en donne plusieurs exemples.

²³ *Commentary*, p. 120.

²⁴ Comme aux vv. 1675-6 *La roïne, por qu'il estoit / Mis en tel paine...* et, peut-être, au v. 1980.

²⁵ V. notre traduction du *Roman de Tristran*, Gand, Story-Scientia, 1974 (« Ktemata », 1).

Le poète n'aurait-il pas plutôt employé l'expression *se anor non*? C'est, du moins, celle qu'il vient de mettre dans la bouche de Marc, lorsque celui-ci s'est adressé à Arthur: « *Ja n'i avra mais si hardiz, / Sē il après les escondiz / En disoit rien se anor non, / Qui n'en eüst mal gerredon* » (vv. 4175-8).

Godoïne s'est posté près de la chambre d'Iseut pour espionner les amants.

Goudoïne fu acouruz 4411
 Et fu ainz que Tristan venuz.
 La cortine ot dedenz percie;
 Tot vit la chanbre, qui fu jonchie.

Tous les éditeurs adoptent *percie*. Ewert signale toutefois qu'*ot* pourrait être lu *et* ou *er*, *percie* pourrait être *ptie*, c'est-à-dire *partie*. Cette dernière forme fausserait la rime²⁶; elle n'en est pas moins retenue par M. Reid, qui estime qu'on avait suggéré au félon, non pas de percer la tenture, mais de l'écartier ou de l'ouvrir (= *partir*)²⁷.

Est-ce bien le cas? Aux vers 4314-30, on conseille à Godoïne de se munir d'une baguette bien pointue, d'en piquer l'étoffe de la tenture, puis de tirer celle-ci pour regarder ce qui se passe à l'intérieur. Les vers 4413-4414 offrent de cette action un savant raccourci: *percie* est à maintenir.

Il conviendrait, d'autre part, de réintroduire *e[r]t*²⁸, qui suggère une action déjà accomplie.

HERMAN BRAET
 Université de Louvain

²⁶ A. Ewert, *On the Text of Beroul's «Tristan»*, dans *Studies ... pres. to Prof. M. K. Pope*, Manchester, 1939, p. 93 et vol. II, p. 259.

²⁷ Reid, *Commentary*, pp. 152-3. Voir déjà l'étude parue dans « *Modern Language Rev.* », LX, 1965, p. 355 et n. 3.

²⁸ En 1903, Muret lisait *ot* (v. 4415); dans les trois éditions suivantes, *et* (p. 148). Muret-Defourques, *et* ou *er* (p. 150). Ewert hésite entre *et* ou *er*, mais semble pencher en faveur de *er*. Nous lisons clairement *et*.